



Angoulême, le 02 avril 2021

Si t'es pas en CAD, tu n'es pas en télétravail...

Les agents du SPIP de la Charente viennent d'apprendre qu'ils sont en infraction sur le télétravail.

Alors que le télétravail s'est mis en place, au forceps, dans notre administration et parce qu'il y a une crise sanitaire qui perdure depuis 1 an, il reste des incohérences sur le temps de travail en télétravail.

On en est encore dans le « je soupçonne les agents de ne pas travailler en télétravail »

L'ensemble des agents du SPIP de la Charente, en réunion de service, après une note de service du DFSPiP en date de février 2021 sur le télétravail, ont pris la décision de badger sur ORIGINE, plutôt que d'être placé en CAD, puisque tout le monde est doté d'un ordinateur portable professionnel qui donne accès aux applicatifs métiers.

Lors du CTS du 25 mars, cette modalité de travail a été actée dans la charte des temps.

Les agents du SPIP 16 respectent les consignes gouvernementales sur le renforcement du télétravail mais pour l'administration aucun agent n'est en télétravail.

En effet, le DIOS de la DI de Bordeaux s'est aperçu qu'aucun agent n'est positionné sur ORIGINE en CAD, ce qui fausse les statistiques sur le télétravail car la position CAD permet de dire que l'agent est en télétravail et qu'il travaille 07h12. Ses statistiques sont remontées à la DAP.

Une fois de plus, nous sommes ici mis devant le fait que l'outil n'a pas été adapté mais que l'homme doit s'adapter à la machine. Cela est contraire à l'un des 9 grands principes qui régissent l'organisation de la prévention ([Article L4121-2 - Code du travail](#)).

Une fois, de plus, nous ne pouvons relever que l'incapacité de l'administration à concevoir le télétravail autrement que sous le prisme du contrôle et de l'absence de confiance envers ses agents.

Par contre qu'un agent se fasse écrêté des heures en fin de mois, cela n'est pas un sujet ou alors il a un problème d'organisation dans son travail.

Pour la CGT SPIP 16, c'est l'administration qui a un problème d'organisation.

Nous voyons bien quelles sont les priorités de l'administration, le contrôle, le contrôle (et la sécurité) toujours et encore.

La crise sanitaire ne doit pas devenir le prétexte à une réduction des droits des agents en niant les chartes des temps des services.

L'organisation du service s'est faite pour faciliter tant le temps en présentiel qu'en distanciel.

Va-t-on demander aux agents du SPIP 16 de venir travailler pour récupérer les heures non effectuées en télétravail ?

Les agents du SPIP de la Charente respectent leur charte des temps.